

Patinoire communale - Règlement public 2017 – 2018

A. Heures d'ouverture de la patinoire au public

La saison 2017-2018 est particulière puisqu'en raison du Comptoir Gruérien, la patinoire se répartit exceptionnellement sur deux sites: à Espace Gruyère et au Paddock, à l'orée de la forêt de Bouleyres. Ainsi, la piste de glace sera à la disposition de la population durant 165 jours au total.

1. Planning 2017/2018

La saison patinoire débute pour le public le 30 septembre 2017 et se termine le 18 mars 2018.

Septembre																														
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30	
Octobre																														
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30	31
Novembre																														
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30	
Décembre																														
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30	31
Janvier																														
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30	31
Février																														
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28			
Mars																														
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30	31

	Paddock
	Patinoire fermée
	Espace Gruyère

2. Horaire standard saison 2017 - 2018

Mercredi	13h30 – 16h30	
Samedi après-midi	14h00 - 16h45	
Samedi soir (discos sur glace)	20h30 – 23h00	
Dimanche matin	09h15 - 11h00	(spécial hockey)
Dimanche après-midi	14h00 - 16h45	(sans hockey)

3. Horaire vacances scolaires

Lundi et mardi	13h30 – 16h15	
Mercredi et jeudi	13h30 - 16h30	
Vendredi	13h30 - 16h15	
Samedi	14h00 – 16h45	
Dimanche matin	09h15 - 11h00	(spécial hockey)
Dimanche après-midi	14h00 - 16h45	(sans hockey)

Ces horaires peuvent subir des changements durant la saison.

Informations au 026/919.86.52 et sur www.espace-gruyere.ch

4. Fermetures durant la saison 2017 - 2018

- Du 12 octobre au 2 novembre 2017 inclus
- 25 décembre 2017 (toute la journée)
- 31 décembre 2017 (toute la journée)

B. Tarifs

	1 entrée	Location patins	Location canne	10 entrées	Abo saison Patinoire	Groupes* Dès 10 pax
Adulte	CHF 5.50	CHF 5.50	CHF 3.50	CHF 45.-	CHF 100.-	CHF 4.50
Étudiant	CHF 4.50	CHF 4.50	CHF 3.50	CHF 36.-	CHF 80.-	CHF 3.50
Enfant	CHF 3.50	CHF 3.50	CHF 3.50	CHF 28.-	CHF 60.-	CHF 3.-

*Rabais de 20% (Accompagnants professionnels gratuits)

- Etudiants :** uniquement sur présentation d'une carte d'étudiant valable.
- Enfants :** jusqu'à 16 ans. Entrée gratuite en dessous de 6 ans, mais location des patins payante. Des patinettes sont mises à disposition gratuitement.
- Location des patins :** un objet est demandé en dépôt, comme caution. L'argent n'est pas accepté.
- Abonnements** de saison et 10 entrées : carte à puce obligatoire (dépôt CHF 5.-). Les abonnements 10 entrées sont valables 2 ans à partir de la date d'émission.

Des contrôles peuvent intervenir en tout temps. Toujours conserver le ticket ou l'abonnement sur soi.

C. Matériel mis à disposition / vestiaires

1. Sur demande, des cônes peuvent être mis à disposition. Ils seront réservés aux débutants.
2. Les vestiaires ne sont pas surveillés. Ne pas laisser d'objets de valeur au vestiaire. La direction décline toute responsabilité en cas de vol.
3. Chaque utilisateur est prié de respecter les locaux mis à sa disposition.

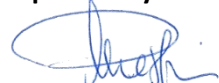
D. Comportement

L'utilisation de la patinoire implique la propre responsabilité des utilisateurs. Toute personne ne respectant pas le présent règlement ou entravant la liberté d'autrui s'expose à des sanctions. Le personnel d'Espace Gruyère est habilité à faire appliquer les sanctions ci-après.

1. Toute personne contrôlée sans ticket d'entrée devra s'acquitter d'une amende de Fr. 40.00 en plus du prix de l'entrée. En cas de récidive, l'exclusion jusqu'à la fin de la saison sera prononcée.
2. En cas de comportement visant à gêner ou mettre en danger les utilisateurs de la patinoire, les personnes seront dénoncées à la gendarmerie cantonale, et exclues de la patinoire pour toute la saison.
3. En cas de dommages causés volontairement aux installations ou au matériel, les frais de réparations seront mis à la charge du fautif.
4. Toute sanction peut faire l'objet d'un recours auprès du Conseil communal de Bulle. Le recours n'a pas d'effet suspensif.

5. **Il est strictement interdit de jouer au hockey avec des pucks durs pendant l'ouverture de la patinoire au public.**

Espace Gruyère SA



Marie-Noëlle Rasquier
Directrice



Sandrine Baudevin
Responsable patinoire

Bulle, septembre 2017